

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE d' ALTHEN-des-PALUDS

DEPARTEMENT

Séance du 25 JUN 2009

VAUCLUSE

L'an deux mille neuf et le 25 JUN à 20 heure(s) 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de:
Lucien STANZIONE, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	18

Date de la convocation

17 Juin 2009

Date d'affichage

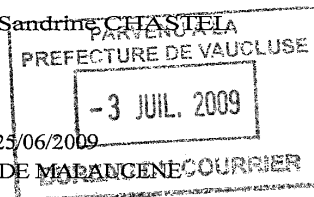
1er Juillet 2009

Présents : Lucien STANZIONE, Maire - Michel ROUX - Bernard DARDUN - André KOZLOWSKI - Annie ROUSSET - Albert ARCHIAS, Adjoints - Roland DAVAU - Nicole FABRE, Conseillère Déléguée - Sandrine CHASTEL - Salvador CORTS - Nadine FABRE - Philippe FERRAND - Michèle MONTAGARD - Joël NIQUET - Jean-Michel VIDAL - Irène WENGER - Isabelle ZAPATA, Conseillers

G. DENIS a donné procuration à Nicole FABRE

N. HUGONNET-DENIS a donné procuration à Albert ARCHIAS

A (ont) été nommé(e)s secrétaire(s) : Sandrine CHASTEL



Objet de la Délibération : Délibération n°6 du 25/06/2009

MOTION DE SOUTIEN AUX PAPETERIES DE MALAUCÈNE COURRIER

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que le comité de soutien aux papetiers a décidé d'amplifier son action pour maintenir l'activité industrielle sur le site des papeteries.

L'élargissement du comité de soutien, fort déjà de près de mille signatures de citoyens, est à ce jour indispensable, mais sollicite également l'appui, notamment des élus.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de voter une motion de soutien aux papetiers de Malaucène, afin de maintenir l'activité industrielle sur le site des papeteries.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à voter une motion de soutien aux papetiers de Malaucène, afin de maintenir l'activité industrielle sur le site des papeteries.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

18 voix pour - Voté à l'unanimité -

Le Maire,
Lucien STANZIONE.

